



Paris, le 08 février 2016

Madame la Ministre,

Après plusieurs relances de nos organisations, un groupe de travail spécifique sur la question du régime indemnitaire et des obligations réglementaires de service des enseignants spécialisés a enfin été mis en place, le 5 novembre dernier.

Certaines mesures qui nous ont été présentées pourraient conduire à une perte de rémunération ou à une augmentation de la charge de travail pour une partie de ces personnels. Ensemble, nous avons alors exprimé notre désaccord et la nécessité de nouvelles propositions.

Plus de deux mois après ce premier rendez-vous, nous n'avons cependant toujours pas de calendrier de poursuite des discussions.

Par ailleurs, la situation des enseignants spécialisés et des coordonnateurs pédagogiques exerçant en établissement médico-social ou de santé repose sur des textes obsolètes et conduit à des traitements très inégalitaires à l'échelle nationale. Ils n'ont jamais fait l'objet d'un réexamen.

Nous vous demandons la reprise de l'ensemble de ces travaux et un calendrier de concertations avec nos organisations syndicales, afin d'adopter des mesures qui doivent, selon vos propres propos, aboutir à une « revalorisation des régimes indemnitaires, une rénovation du régime des décharges et une reconnaissance financière » pour ces personnels.

L'ambition d'une école plus inclusive passe aussi par la prise en compte de celles et ceux qui accompagnent et scolarisent au quotidien les enfants en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire. Il est temps de faire avancer ce dossier.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général
SE-UNSA

Frédéric SEVE
Secrétaire Général
SGEN-CFDT